

à des BANDES de pirates. (J. Reynier.) Ail- leurs les voleurs forment une BANDE, à Madrid c'est une corporation. (V. Hugo.) Une troupe d'hommes ou d'animaux réunie dans un but quelconque : Une BANDE de musiciens, de bu- veurs, de débauchés. Une BANDE de loups, d'é- tourneaux, de canards. Si quelque femme sur- vient, la BANDE joyeuse ne peut comprendre qu'elle ne sache point rire des choses qu'elle n'entend point. (La Bruy.) Dans l'hiver, les chardonnerets s'assemblent par BANDES de huit ou dix. (L.-J. Larcher.) Tout le monde se sou- vient encore aujourd'hui de ces BANDES de ver- dets qui traquaient les glorieux débris de nos armées vaincues. (L.-J. Larcher.)

Toute notre bachique bande
Boit un grand verre à sa santé.

CHAPPELLE.
Le seul sage, au milieu d'une bande de fous.

ANDRIEUX.
Monsieur, l'on vous demande,
C'est un comédien. — Parbleu ! voici la bande.
Dites troupe : l'on dit bande d'égyptiens,
Et bande offenserait tous les comédiens.

POISSON.

Personnes qui se détachent d'une réu- nion plus considérable et forment une troupe à part : Les éclaireurs se divisèrent en deux BANDES. Une bande d'invités s'était séparée de la compagnie et chuchotait dans un angle.

Par dénigr. Parti, ligue, clique : Il est de la BANDE.

Fam. Faire bande à part, Se mettre à l'é- cart, isoler ses intérêts des intérêts des au- tres : Il gagnait de l'argent avec moi, et il a préféré s'appauvrir en faisant bande à part. Cet archifou, qui aurait pu être quelque chose s'il s'était laissé conduire par vous, s'a- vise de FAIRE BANDE À PART. (Volt.)

Jurisp. Bande armée, Réunion d'in- dividus armés et dont le but est de com- mettre des crimes contre la sûreté de l'Etat ou des particuliers, ou d'attenter aux pro- priétés publiques ou privées, mobilières ou immobilières : La peine de mort est prononcée par les articles 96 et suivants du Code pénal contre les chefs de BANDES ARMÉES, contre ceux qui les ont organisés, qui leur ont fourni des armes ou des subsistances, et contre ceux qui en ont fait partie, dans certains cas, et qui encourrent au moins la peine de la dépor- tation. Les pillages commis en BANDES sont punis des travaux à temps.

Bandes noires, Compagnies d'infanterie introduites au xvi^e siècle et dont les ensei- gnements étaient noirs : Il y avait des corps d'Al- lemands amenés au service de la France, sous le nom de BANDES NOIRES, par le duc de Guel- dres. (Gén. Bardin.)

Bande noire, S'est dit sous la Restaura- tion, et se dit encore d'un certain nombre de spéculateurs qui achètent les anciennes propriétés pour démolir les édifices et en mettre à profit les matériaux, abattre les vieux arbres et vendre les terrains en détail : Sans consulter mon oncle, Octave avait disposé d'une terre en faveur de la BANDE NOIRE. (Balz.) Des BANDES NOIRES se sont formées pour dé- molir les châteaux, morceler les grandes fer- mes, et les vendre par faibles parcelles. (Ch. Dupin.) Par anal. Personnes qui cherchent à détruire quelque chose de respectable : Les Vandales ! ils feraient tout tomber sous leurs ciseaux destructeurs ! C'est la BANDE NOIRE de la coiffure. (Mazères.)

Art milit. anc. Bande d'artillerie, Bat- terie complète. Bande de pied, Compagnie de fantassins.

Mus. Se dit depuis quelque temps d'un corps de musique militaire appelé banda en Italie. Grande bande ou grand bande, Autrefois. Troupe des vingt-quatre violons du roi. Mo- lière a dit ironiquement en ce sens :

Si, dans le carnaval, vous pouvez espérer
Le bal et la grande bande, à savoir deux musettes.

Bande de l'écurie, Troupe de musiciens du roi formée d'officiers de l'écurie.

Hist. Petite bande, Petite troupe choisie et privilégiée de dames qui accompagnaient le roi dans ses parties de plaisir.

Syn. Bande, compagnie, troupe. Bande est moins noble que les deux autres ; on dit une bande d'histriens, de bohémien ; de plus, il ne suppose pas un nombre considérable, il faut la réunion de plusieurs bandes pour former une troupe. Compagnie suppose aussi un nombre assez limité, mais il ajoute à l'idée de nombre celle d'union, de communauté dans la vie intime : une compagnie de perdrix forme comme une petite famille ; il est aussi plus noble que troupe, et on l'applique quel- quefois aux acteurs d'un théâtre, quand on veut les présenter sous un jour très-favorable. Une troupe est toujours composée de nom- breux individus, formant une masse consi- dérable.

Encycl. Hist. Paris, la ville géante, la ville défendue aux voleurs, exerce sur eux, par cela même, et aussi par ses richesses, par ses ressources, et par la facilité plus grande qu'il y a pour eux de s'y dérober dans la foule, une attraction magnétique à laquelle les plus résistants se laissent aller. Aussi, est-ce Paris que les bandes les plus fameuses ont, de tout temps, choisi pour asile et pour centre d'action.

De là la bande de Cartouche, avant la Ré- volution, et, de nos jours, la bande Soufflard et Lessage (1838) ; la bande Châtelain, Hug, etc. (1842) ; la bande Charpentier et la bande Cour-

voisier (1843) ; la bande Poulmann (1844) ; la bande des Escarpes (même année) ; la bande des Habits noirs (1845) ; la bande des Porteurs d'eau et la bande des Endormeurs (1846) ; la bande Thibert (1847) ; la bande Nathan (1802-1852) ; la bande du Café du xix^e siècle (1860), etc.

Cependant il y a eu aussi des bandes de pro- vince, telles que les bandes Mandrin, Poulail- ler, des Chauffeurs (1755-1800), et, de nos jours, les bandes des Voleurs de diligences (1819-1824) ; la bande des Brigands de la Vienne (1834) ; la bande de l'Auberge aux Tueurs (1835) ; la bande du Grand creux de Rassat (1837) ; la bande Graft (1857) ; la bande Lemaire (1821-1858), etc. Terribles associations de brigands, dont M. Mo- reau-Christophe a tracé l'histoire dans son *Monde des Coquins*, en terminant son récit par les observations suivantes :

Après l'énumération de cette longue et sanglante série de forfaits, on respire, sou- lagé, comme au sortir d'un long et terrible cauchemar, quand on songe que, grâce aux mesures d'énergie prévoyance du gouver- nement, le cratère qui les vomissait est, en grande partie, éteint, et qu'il finira par l'étre tout à fait, ou tout au moins par ne plus lancer, à travers quelques fissures rouvertes, que de rares et faibles débris de lave, qui pourront en renouveler le souvenir, sans plus jamais en renouveler le danger.

Hist. Bandes noires. Ce nom fut donné, dans le principe, à un corps de fantassins allemands, qui servirent dans les guerres d'Italie sous Louis XII, roi de France, et qui formaient une partie des troupes appelées grandes compagnies. Robertson, dans son *Histoire de Charles-Quint*, fait allusion à ces com- pagnies (édit. in-4^o, 1769, vol. I, p. 113). Le nom de Bandes noires fut donné à ces aven- turiers, parce qu'après la mort d'un chef qu'ils aimaient beaucoup, ils avaient pris un drapeau noir (le P. Daniel, *Histoire de la milice française*, in-4^o, Paris, 1721, t. II, p. 383). Un autre corps de troupes, formé d'Italiens, prit plus tard le même nom pour des causes analogues ; et le même historien donne à celles-ci le nom distinctif de *Bandes noires italiennes*. Il ajoute que le régiment français, au service du Piémont, prit aussi ce nom significatif, après la mort de son colonel, le comte de Brissac, en 1569. Les couleurs de ce régiment étaient noires, avec une croix blanche.

On a donné, en France, le nom de bande noire à une ou plusieurs compagnies de spé- culateurs, qui, après la Révolution, achetèrent les vieux châteaux, les couvents, les parcs, les biens d'émigrés, etc., pour les démolir et en vendre les matériaux, ou pour en tirer le parti le plus avantageux ; ce nom leur fut donné par les artistes et par les archéologues, indignés de voir ainsi disparaître tout ce qui rappelait de vieux souvenirs. Cependant il faut reconnaître que, s'il y avait du vanda- lisme dans ce système de destruction impi- toyable, il en est quelquefois sorti des résultats utiles, au point de vue de l'assainissement des villes et de la division des propriétés.

Bandes militaires. Au mot AVENTURIERS, nous avons raconté sommairement l'histoire des bandes militaires considérées comme un fleau qui, dans le moyen âge, étendit ses ravages sur presque tous les pays de l'Europe, et nous avons dit à quelle époque et comment ce fleau finit par disparaître. Nous ne répé- terons pas ici ce qui a trouvé sa place ail- leurs ; mais nous y ajouterons quelques détails sur les bandes militaires, envisagées sous un point de vue moins défavorable.

Quelques historiens font remonter la déno- mination de bandes aux premiers siècles de la milice byzantine, et elle eut alors à peu près le sens du mot *cohorte* chez les Romains ; la bande n'était qu'une subdivision du drongo ou de la chiliarchie, elle était divisée elle-même en *décarchies* ou *décuries*. Vers le xiii^e siècle, on commença à désigner sous le nom de bandes certaines compagnies à pied qui n'étaient pas convoquées par la voie du ban ou de l'arrière-ban, mais qui étaient formées en grande partie de volontaires et soldées par le roi ou par les communes. Le roi Jean donna à quelques bandes le nom de *conestables* ; mais cette nouvelle désigna- tion fut bientôt abandonnée. Le nombre des hommes qui composaient une bande a beau- coup varié ; quelquefois il s'élevait à 200 ; sous Charles VII, chaque bande avait au moins 500 hommes, et Louis XI forma des bandes divisées en plusieurs enseignes, dont chacune comptait 200 soldats. Quand nos rois prenaient à leur service des troupes étrangères ou des corps libres, commandés par des chefs qui les avaient réunis de leur autorité privée, on leur donnait toujours le nom de *bandes*, et on les distinguait soit par la couleur de leurs ensei- gnes, soit par le théâtre sur lequel on les en- voyait faire la guerre. C'est ainsi que notre histoire parle souvent des *bandes noires*, qui marchaient sous un drapeau de cette couleur, et des *vieilles bandes du Piémont*. Les *bandes noires*, employées sous Louis XII, sont quel- quefois confondues avec les *lansquenets* ou avec les compagnies désignées sous le nom de *grandes verges*, à cause de la hauteur exces- sive de leurs drapeaux. François I^{er} créa des légions qu'il divisait en six bandes, et le corps des dragons, qui fut créé vers cette époque, ne fut qu'un nom nouveau donné à l'une de ces bandes. Sous Henri II, les bandes étaient encore de 200 hommes ; elles perdirent en-

suite de leur importance jusqu'à descendre à 40 hommes, et elles disparurent enfin quand on forma des régiments. Cependant le nom de bandes continua quelque temps encore d'être employé dans un sens général, pour signifier des troupes de soldats armées et organisées d'après un système quelconque. Cela était entré dans les habitudes du langage militaire, et l'ensemble des ordonnances éta- blies pour fixer la discipline des armées fut longtemps désigné sous le nom de *police des bandes*.

BANDE s. f. (ban-de — rad. *bander*). Méc. Tension d'un ressort ; quantité dont il est ou peut être tendu : Le ressort a trop de BANDE.

BANDÉ, ÉE (ban-dé) part. pass. du v. *Bander*. Enveloppé d'une bande : Plaque BANDÉE. Blessure BANDÉE.

Couvert d'un bandeau, au propre et au figuré : Des yeux BANDÉS. *Quiconque a les yeux BANDÉS ne saurait faire de bons choix que par hasard.* (C. de Richelieu.)

Voyant vos yeux bandés, on vous prend pour l'Amour ;
Les voyant découverts, on vous prend pour sa mère.

MONTREUIL.

Je dois, les yeux bandés, peser d'un poids égal,
Comme le prix du bien, l'importance du mal.

ROTROU.

Tendu avec effort : Arc BANDÉ. Arbalète BANDÉE. Ressort BANDÉ.

Fig. Dirigé vers un point, appliqué vers un but d'une manière constante et soutenue : L'esprit a besoin de se détendre, et ne peut rester toujours BANDÉ.

Hist. Se disait, sous le règne de Charles VI, des partisans de ce roi malheu- reux parce qu'ils portaient une écharpe ou bande blanche, en signe de ralliement.

Blas. Se dit d'un écu dont les bandes sont en nombre égal aux interstices du champ, de sorte qu'il est impossible de distinguer les bandes de ces interstices. *Famille Gourdon de Genouillac* : écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois étoiles d'or en pal, aux 2 et 3 bandé d'or et de gueules de six pièces : Un écu BANDÉ est toujours de métal et d'email alternés de six pièces au moins, de huit au plus. Se dit aussi du chef, de la fasce ou du pal, lors- qu'ils sont divisés en six ou huit espaces égaux dans le sens de la bande. *Famille Chauveron de La Motte* : d'argent au pal bandé d'or et de sable. Bandé, contrebandé. Se dit lorsque, dans un écu parti, coupé, taillé ou tranché, les bandes se trouvent opposées les unes aux autres, c'est-à-dire quand la couleur est opposée au métal et le métal à la couleur.

BANDEAU s. m. (ban-do — rad. *bande*). Bande, ornement de tête dont certaines per- sonnes se ceignent le front : Se ceindre la tête d'un BANDEAU. Ses cheveux étaient ramassés sous un BANDEAU d'une blancheur éblouissante. (Ch. Nod.)

Des bandeaux moyen âge, avec des yeux cernés,
Font de sombres profils d'archanges consternés.

DE BANVILLE.

Tous ses traits sont parfaits, sa chevelure noire
S'enroule sur son front comme un bandeau de moine.

M^{lle} DE POLIGNY.

Se dit particulièrement d'un tissu d'étoffe précieuse dont les rois et les reines se cein- gaient le front : Le BANDEAU royal est sujet à tomber sur les yeux. Monime essaya de s'é- trangler avec son BANDEAU.

Et toi, fatal tissu, malheureux diadème,
Bandeau que mille fois j'ai trempé de mes pleurs...

RACINE.

De ce front guerrier les nobles cicatrices
Ne peuvent se couvrir que du bandeau des rois.

VOLTAIRE.

Et de ses pieds on peut voir la poussière
Empreinte encor sur le bandeau des rois.

BÉRANGER.

Mes richesses des rois égalent l'opulence ;
Environné d'enfants, soutenu de ma puissance,
Il ne manque à mon front que le bandeau royal.

RACINE.

Ceindre le bandeau royal, Monter sur le trône, arriver aux honneurs souverains.

Se disait aussi d'une pièce de toile fine que les veuves portaient sur le front pendant toute la durée de leur deuil : *Madame de Navailles est la dernière femme à qui j'ai vu conserver le BANDEAU, qu'autrefois les veuves portaient toute leur vie.* (St-Sim.) Se dit encore d'une pièce d'étoffe tout à fait sem- blable que les religieuses portent sur le front, après qu'on a coupé leurs cheveux.

Elle ne porte pas une robe de bure,
Son front n'est point voilé par des bandeaux de lin ;
Et sous les jours savants d'une riche guipure,
Elle fait ressortir le brillant du satin.

AUG. HUBERT.

Que cette vestale a d'appas !
Heureux celui qu'elle aime !
Le bandeau ne lui messied pas,
Il semble un diadème ;
Et s'il était deux doigts plus bas,
Ce serait l'Amour même.

(Vers à une jolie religieuse sur son bandeau.)

Bande ou linges que l'on applique sur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir :

Sur les yeux de l'un d'eux en bandeau s'appliquait,
Et puis sur le cou se nouait.

FLORIAN.

Qu'on te mette un bandeau, qu'on l'ôte, tour à tour,
Rien ne peut t'enlaidir, et tu sais toujours plaire.
Le bandeau sur les yeux, chacun dit : c'est l'Amour !
Lève-t-on le bandeau, chacun dit : c'est sa mère.
(A une dame qui jouait à cotin-maillard.)

Fig. Cause d'aveuglement de l'esprit ou du cœur : Combien de fois essayai-je, d'une

main impuissante, d'arracher le BANDEAU fatal
qui lui couvrait les yeux ! (Fléch.) Le BANDEAU
de la présomption est bien plus épais que celui
de l'Amour. (Mme de Graffigny.)

Le bandeau de l'erreur aveugle tous les yeux.

VOLTAIRE.

Déchirez le bandeau qui recouvre vos yeux.

LANARTINE.

Sur mes yeux effrayés quel bandeau se déchire ?

V. HUGO.

... Toujours sur mes yeux ma facile bonté
A remis le bandeau que j'avais écarté.

RACINE.

La main des dieux sur moi si longtemps suspendue
Semble ôter le bandeau qu'ils mettaient sur ma vue.

VOLTAIRE.

Poët. Emblème que les poètes don- nent à l'Amour, à la Fortune et à la Justice, pour signifier l'aveuglement des deux pre- mières divinités et l'impartialité de la troi- sième : La justice doit voir sous son BANDEAU ; ce BANDEAU doit la rendre impartiale et non aveugle. (Chateaub.)

Otez à l'Amour son bandeau,
Vous rendrez le repos au monde.

J.-B. ROUSSEAU.

Cost. Cheveux divisés au milieu du front et ramenés sur un des côtés de la tête : Une légère guirlande de diamants ornait ses che- veux d'un noir doux, séparés en BANDEAUX sur un front lisse et pur. (G. Sand.) Ses magnifiques cheveux noirs étaient séparés en deux BANDEAUX sur son front d'Espagne (Balz.)

Chir. Bandage circulaire que l'on applique sur les yeux d'un malade, pour y maintenir un topique ou pour soustraire l'organe aux effets de la lumière.

Archit. Plaque-bande saillante, décorée de moulures ou d'ornements sculptés, qui sert à marquer le niveau des étages d'un édifice ou qui se place autour des croisées, des ar- cades : Le BANDEAU indique un plancher, un sol ; c'est un repos pour l'œil, c'est l'arase d'une construction superposée. (Viollet-le-Duc.) Dans les édifices du commencement du xiii^e siècle, les BANDEAUX passent devant les faisceaux des co- lonnes et servent de bagues pour maintenir leurs fûts posés en délit. (Viollet-le-Duc.)

Techn. Plaque étroite et unie qui ter- mine un lambris sans corniche. Bande cir- culaire et saillante sur le corps d'une colonne de poêle. Bande d'étoffe couronnant les dra- peries au-dessus d'une croisée.

Pêch. Portion de la manche de certains filets.

Artill. Pièce de fer appliquée sur la flasque d'un fût de fusil, à l'endroit de la crosse. On dit aussi MOLLE-BANDE.

Epithètes. Riche, superbe, magnifique, brillant, éclatant, resplendissant, étincelant, précieux, sacré, royal, auguste, chaste, virgi- nal. — Aveugle, épais, sombre, obscur, téné- breux, noir, funeste, fatal.

Encycl. Archit. Les architectes don- nent le nom de bandeau à une assise de pierre saillante et horizontale qui pourtourne un édifice et en marque les différents étages. Les bandeaux sont dits intérieurs ou extérieurs, selon la place qu'ils occupent dans une con- struction ; *continus* ou *interrompus*, suivant qu'ils se déroulent sur une façade entière, ou qu'ils sont coupés par un membre vertical d'architecture. Il importe de remarquer, dit M. Viollet-le-Duc, que le bandeau indique né- cessairement un plancher, un sol, et que, par suite, il ne peut être indifféremment placé sur une façade ou dans un intérieur. On conçoit que les bandeaux intérieurs n'ont de raison d'être que dans les monuments ayant des voûtes assez élevées pour que des construc- tions accessoires puissent être étagées au de- dans des murailles d'enceinte. C'est ainsi que, dans certaines églises, le sol de la galerie haute ou triforium a été souvent indiqué par un bandeau. Nous devons reconnaître, d'ail- leurs, qu'il y a un assez grand nombre d'exem- ples de bandeaux dont la place a été détermi- née seulement par la fantaisie des archi- tectes.

Les bandeaux extérieurs paraissent avoir été destinés, dans le principe, à empêcher, par leur saillie, les eaux fluviales de laver les parements des édifices. Aussi les a-t-on faits généralement de pierre plus dure que celle de ces parements, et, à partir du xiii^e siècle surtout, leurs profils se rapprochèrent de ceux des larmiers. Pendant la période ro- mane, ces profils furent d'abord très-simples : les bandeaux étaient taillés de façon à for- mer un biseau, un cavet légèrement concave ou une doucine sous un lit horizontal. Quel- quefois on les orna de sculptures peu sail- lantes, telles que dents de scie, billettes, damiers, rosaces, enroulements, etc. Comme spécimens de cette époque, nous citerons les bandeaux intérieurs des églises de Beaune et d'Autun, et le bandeau extérieur de la tour Saint-Romain de la cathédrale de Rouen, dont la décoration est protégée par un ta- lus en pierre formant mouchette. Les ban- deaux furent assez rarement employés dans l'architecture religieuse ogivale, dont la ten- dance consistait à exclure les lignes hori- zontales pour donner le plus de développe- ment possible aux lignes perpendiculaires. Les puristes ont vivement critiqué, comme étant contraire aux principes de cette archi- tecture, le large bandeau décoré de feuillages très-saillants, qui, dans l'intérieur de la cathé- drale d'Amiens, accuse la hauteur du triforium,